

## GUIDE DE LA FORMATION PRATIQUE DE L'ETUDIANT EN ORTHOPHONIE

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 4341-3 ;  
 Vu l'arrêté du 16 mai 1986 modifié relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste ;  
 Décret n°91-1113 du 23 octobre 1991 portant organisation du stage en orthophonie auprès d'un praticien  
 Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales en date du 5 juillet 2013  
 Conformément au décret 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

### I. Dispositions communes :

#### ▪ Formation pratique :

Les stages sont obligatoires et diversifiés. Ils s'articulent avec la formation théorique afin d'assurer l'acquisition des objectifs fixés dans le module « Formation à la pratique clinique » fixés dans le référentiel formation *annexe 3 du décret 2013-798* et décrit dans les fiches pédagogiques.

*Annexe 5 du décret 2013-798 du 30 août 2013* relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste : « Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique »

#### ▪ Volume horaire :

La formation à la pratique clinique est organisée de la façon suivante :

Stages de découverte 1 en milieu scolaire.	1A	30 ½ J
Stages de découverte 2 en structure d'accueil de la petite enfance et de personnes âgées.	2A	30 ½ J
Stages de découverte 3 en structure de soin ou en cabinet libéral.		30 ½ J
Stages d'observation professionnelle	3A	42 ½ J
Stages cliniques	3A	50 ½ J
	4A	42 ½ J
	4A	52 ½ J
	5A	66 ½ J
	5A	62 ½ J
Stages de sensibilisation à la recherche	4A	45 ½ J

#### ▪ Convention de stage :

Les stages sont encadrés par une convention entre le Directeur de la composante qui assure la formation, le maître de stage et/ ou le directeur ou chef de service de l'établissement et l'étudiant.

L'étudiant s'engage à transmettre à l'administration et à son maître de stage sa convention de stage signée avant le début de celui-ci.

La convention doit obligatoirement comporter :

- Signature et cachet du centre de formation
- Signature et cachet de l'établissement d'accueil (structure ou cabinet libéral)
- Signature de l'étudiant stagiaire.

Une partie des renseignements portés sur ce document sera saisie dans un fichier informatique dont la finalité est le suivi des étudiants stagiaires. En application de la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés » le droit d'accès et de rectification des données peut s'exercer auprès de l'administration.

- Agréments des maîtres de stage :

Pour encadrer un stagiaire, le maître de stage doit exercer son activité professionnelle depuis trois ans au moins et être agréé par une commission d'agrément.

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet du département d'orthophonie <http://orthophonie.univ-lille2.fr/orthophonistes.html>

La commission se réunit deux fois dans l'année et prononce un avis qui sera ensuite transmis par courrier à l'orthophoniste.

Un maître de stage ayant reçu l'agrément d'un autre centre de formation en orthophonie en France le transmettra au Département d'orthophonie de Lille et pourra, dans ce cas, accueillir les étudiants de Lille.

- Livret de stage :

Les objectifs et évaluations sont identifiés, pour chaque année, dans un livret de stage remis à l'étudiant à destination de ses maîtres de stage. Il suit l'étudiant tout au long de son parcours et permet d'avoir une vue d'ensemble des stages effectués par l'étudiant et de son évolution. Les évaluations doivent être remplies directement dans le livret et signées par le maître de stage et le stagiaire.

- Validation :

La validation est prononcée par le jury de délibération au vu du carnet de stage complété par le maître de stage. Les évaluations doivent être complétées, signées et tamponnées par le maître de stage et visées par le département orthophonie pour être validées.

Pour valider son stage l'étudiant devra avoir effectué la totalité des ½ journées de stage

Les modalités de validation spécifiques sont précisées dans les chapitres correspondants aux différentes UE.

- Rattrapage :

Si un stage n'est pas validé, le responsable de la formation pratique rencontre l'étudiant et l'accompagne dans une démarche de progression. Il établit avec lui les objectifs du stage de rattrapage qui lui sera attribué.

En cas de non validation du stage de rattrapage l'étudiant est ajourné à l'UE correspondant au stage non validé.

- Absence

En première et deuxième année, en raison de la durée des stages, les absences doivent être justifiées par un certificat médical et rattrapées obligatoirement en concertation avec le maître de stage.

A partir de la troisième année, les absences justifiées par un certificat médical ne sont pas à rattraper ; cependant pour valider ses stages, l'étudiant devra avoir effectué au moins les 2/3 des ½ journées demandées et les absences non justifiées doivent être rattrapées en concertation avec le maître de stage

En cas d'absence du maître de stage, l'étudiant devra rattraper les 1/2 journées de stage, il pourra compenser les ½ journées non effectuées sur un autre terrain de stage ou en rédigeant un écrit s'il n'est pas possible de les rattraper auprès du maître de stage ayant été absent.

- Doublement :

L'étudiant qui double repasse l'UE pratique du semestre non validé.

1<sup>ère</sup> Année**II - UE 6.1 : Stage découverte en milieu scolaire : SEMESTRE 2**▪ Modalités :

- Quatre semaines de stages programmées sur le semestre 1 et 2 de l'année universitaire.
- 30 ½ journées à effectuer sur les 4 semaines de stage.
- Un ou deux stagiaires par classe avec le maître de stage.
- Travail d'observation effectué par l'étudiant, à partir des thèmes proposés par les enseignants du Département Orthophonie.

▪ Objectifs :

- Amorcer le développement de savoir-être nécessaires pour l'exercice clinique de l'orthophonie.
- Découvrir le fonctionnement des établissements scolaires.
- Etablir un premier contact avec les enseignants et le groupe classe.
- Observer la socialisation de l'enfant et ses premiers apprentissages.

▪ Contenu :

- Présence au sein de classes.
- Participation aux activités avec animation de certains ateliers sous supervision directe.
- Consultation des ressources et du matériel pédagogique, des productions des enfants.
- Présence aux réunions des équipes de suivi pédagogique.
- Observation active du jeune enfant en interaction avec ses pairs et avec l'enseignant.

▪ Evaluation des stages :

- Une évaluation transversale avec les UE en pré requis peut être demandée sous forme de rapport de stage.
  - UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement
  - UE 1.3.1 Sciences de l'éducation
- Recueil des productions orales et/ou écrites qui constitueront un support de travail dans d'autres UE.
- L'étudiant devra à l'issue de chaque stage faire valider son livret de stage dans les conditions citées à l'alinéa 6 point I du guide de la formation pratique de l'étudiant en orthophonie.

▪ Validation :

- L'étudiant devra avoir fait valider les 4 périodes de stage pour valider l'UE 6.1 et aura effectué le nombre de ½ journées demandé.
- Il devra avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque stage et avoir rendu son rapport de stage à l'enseignant concerné à l'issue de ceux-ci.
- Pour être prises en compte, les évaluations devront être signées et tamponnées par le terrain de stage.

### III - UE 6.2 : Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil : SEMESTRE 3

#### ▪ Modalités :

- 30 ½ journées ou 120 H à répartir entre une structure accueillant des personnes âgées et une structure accueillant des enfants en bas âge sur une période de 4 semaines.
- Le stage peut être encadré par un professionnel autre qu'un orthophoniste.
- Travail d'observation effectué par l'étudiant.

#### ▪ Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur le fonctionnement et l'organisation des établissements.
- Prendre conscience de sa place de tiers.
- Acquérir des savoir-être avec les populations concernées et les professionnels.
- Elaborer des liens entre connaissances académiques et la réalité de terrain.
- Se mettre dans une dynamique de savoir en approfondissant ses connaissances au travers de lectures et informations complémentaires.

#### ▪ Contenu :

- Présence au sein de la structure.
- Participation aux activités avec animation de certains ateliers sous supervision directe.
- Prise d'information concernant les activités proposées, le déroulement d'une journée et d'une semaine.
- Présence aux réunions des équipes.
- Observation active du sujet en interaction avec ses pairs et avec le personnel.
- En lien avec des TD pré et post- stage, l'étudiant effectuera sur place des activités de recueil d'observations.

#### ▪ Evaluation des stages :

- L'attitude de l'étudiant sera évaluée par son accompagnant professionnel de la structure.

#### ▪ Validation :

- L'étudiant devra avoir effectué 30 demies- journées de stage pour valider l'UE 6.2.
- Pour être prises en compte, les évaluations devront être visées, signées et tamponnées par le terrain de stage.
- Le département d'Orthophonie prononce la validation de l'UE.

2<sup>ème</sup> Année

## IV - UE 6.3 : Stage découverte 3 : Milieux d'exercice en libéral et en structure de soin : SEMESTRE 4

### ▪ Modalités :

- Quatre semaines de stages réparties sur le semestre 4 sur une période définie par le calendrier universitaire à réaliser sur 3 terrains de stage différents : cabinet libéral ou structure.
- 10 ½ journées à effectuer par terrain de stage.
- La posture de l'étudiant stagiaire est celle de l'observation active et du questionnement.

### ▪ Objectifs : On attend de l'étudiant une réflexion clinique et une observation attentive.

<b>1. INTEGRATION DANS LE MILIEU</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer en relation harmonieuse avec le maître de stage et/ou l'équipe professionnelle (prise de contact et présentation).</li> <li>- Respecter les valeurs et les règles du lieu de stage (ponctualité, tenue vestimentaire...).</li> <li>- Respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical).</li> <li>- Présenter son livret de stage avec les objectifs au début du stage.</li> </ul>
<b>2. COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se présenter, être courtois avec les patients et/ou leur famille.</li> <li>- Se positionner comme observateur neutre (attitude attentive et discrète).</li> <li>- S'adapter à la pathologie du patient dans l'échange.</li> </ul>
<b>3. DEMARCHE CLINIQUE PAR L'OBSERVATION ACTIVE</b>
<p><b>3.1. Démarches d'évaluation : Observer la préparation de la séance (préparation des lieux, du matériel...) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer l'indication du bilan.</li> <li>- Identifier les sources d'informations du bilan (famille, dossier, autres professionnels ou autres documents).</li> <li>- Identifier la demande et les aspects à évaluer.</li> <li>- Observer les outils utilisés.</li> <li>- Comprendre la démarche d'évaluation : identifier la structure du bilan, sa progression et sa logique.</li> <li>- Recueillir des informations comportementales ou linguistiques (corpus) et les analyser.</li> </ul> <p><b>3.2. Démarches thérapeutiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le plan de traitement en essayant de hiérarchiser les sphères d'intervention par ordre d'importance.</li> <li>- Identifier la structure d'une séance.</li> <li>- Identifier les techniques de rééducation.</li> <li>- Observer les résultats dans leurs aspects quantitatifs et qualitatifs.</li> <li>- Recueillir des informations comportementales ou linguistiques (corpus) et les analyser.</li> </ul>
<b>4. AUTONOMIE DU STAGIAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître ses capacités et ses limites en tant qu'étudiant en 2<sup>ème</sup> année d'orthophonie pour ce qui est de la démarche clinique et de la relation d'aide et de communication.</li> <li>- Avoir une démarche d'auto-évaluation et de recherche (savoir poser des questions, chercher l'information dans les cours, des ouvrages ou des articles scientifiques...).</li> <li>- Savoir cibler, avec le maître de stage, des objectifs précis en fonction des connaissances théoriques du moment.</li> <li>- Respecter les échéances pour la remise des documents écrits demandés par le maître de stage et/ou le Département d'Orthophonie.</li> </ul>
<b>5. MAITRISE DE LA LANGUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter à l'interlocuteur tant à l'oral qu'à l'écrit.</li> <li>- Identifier les savoirs-dire et savoirs-écrire professionnels dans différentes situations.</li> <li>- Maîtriser la langue dans les écrits (ex. : rapports de stage).</li> </ul>

### ▪ Evaluation des stages :

- Documents écrits obligatoires à rendre aux maîtres de stage : **présentation d'un cas clinique** : Le rapport doit constituer une synthèse et non compilation de documents relatifs au patient. Il comptera 3 à 5 pages. Les étudiants sont invités à rédiger une observation clinique à partir d'un cas observé en cours de stage (à convenir avec le maître de stage dès le début du stage)
- Une grille d'évaluation à compléter dans le livret de stage, l'évaluation doit être remplie, signée et tamponnée par le maître de stage et visée par le département d'orthophonie pour être validée.

### ▪ Validation :

- Note supérieure ou égale à 10/20.
- Note supérieure ou égale à 2/5 dans au moins 3 des 5 domaines évalués.
- La validation définitive est prononcée par le jury de délibération en tenant compte des évaluations du maître de stage. Pour être prises en compte, les évaluations devront être visées, signées et tamponnées par le terrain de stage.

3<sup>ème</sup> Année**V - UE 6.4 : Stage d'observation auprès d'orthophoniste : SEMESTRE 5**▪ Modalités :

- Stages à effectuer le jeudi et le vendredi sur une période définie par le calendrier universitaire à réaliser sur 2 terrains de stage minimum : cabinet libéral ou structure.

▪ Objectifs :

<b>1. INTEGRATION DANS LE MILIEU</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer en relation harmonieuse avec le maître de stage et/ou l'équipe professionnelle (prise de contact et présentation).</li> <li>- Respecter les valeurs et les règles du lieu de stage (ponctualité, tenue vestimentaire...).</li> <li>- Respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical).</li> <li>- Présenter son livret de stage avec les objectifs au début du stage.</li> </ul>
<b>2. COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se présenter, être courtois avec les patients et/ou leur famille.</li> <li>- Se positionner comme observateur neutre (attitude attentive et discrète).</li> <li>- S'adapter au type du patient dans l'échange.</li> </ul>
<b>3. DEMARCHE CLINIQUE PAR L'OBSERVATION ACTIVE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir et observer le travail de l'orthophoniste.</li> <li>- Acquérir des savoir-être avec le patient et son entourage.</li> <li>- Acquérir une posture d'observateur actif.</li> <li>- Rencontrer les différents professionnels intervenant auprès des patients.</li> <li>- Acquérir des connaissances sur l'activité clinique et administrative.</li> </ul> <p>- <u>L'étudiant est invité à :</u>          Découvrir les différentes actions et missions de l'orthophoniste, se familiariser avec un lexique spécifique à la profession d'orthophoniste, échanger et faire part de ses questionnements au maître de stage, prendre connaissance des dossiers, assister à l'intervention de l'orthophoniste et interagir avec les différents acteurs de soins.</p>
<b>4. AUTONOMIE DU STAGIAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître ses capacités et ses limites en tant qu'étudiant en 3<sup>ème</sup> année d'orthophonie pour ce qui est de la démarche clinique et de la relation d'aide et de communication.</li> <li>- Avoir une démarche d'auto-évaluation et de recherche (savoir poser des questions, chercher l'information dans les cours ou les ouvrages...).</li> <li>- Savoir cibler, avec le maître de stage, des objectifs précis en fonction des connaissances théoriques du moment.</li> <li>- Respecter les échéances pour la remise des documents écrits demandés par le maître de stage et/ou le Département d'Orthophonie.</li> </ul>
<b>5. MAITRISE DE LA LANGUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter à l'interlocuteur tant à l'oral qu'à l'écrit.</li> <li>- Identifier les savoirs-dire et savoirs-écrire professionnels dans différentes situations.</li> <li>- Maîtriser la langue dans les écrits (ex. : rapports de stage).</li> </ul>

▪ Evaluation des stages :

- Documents écrits obligatoires à rendre aux maîtres de stage : **présentation écrite d'une séance** de rééducation, d'évaluation, d'entretien avec la famille d'un patient ou de guidance parentale. L'étudiant doit faire preuve d'une analyse personnelle. Un rapport de stage devra être rédigé pour chaque terrain de stage

- Une grille d'évaluation à compléter dans le livret de stage. L'évaluation doit être remplie, signée et tamponnée par le maître de stage et visée par le département d'orthophonie pour être prise en compte.

▪ Validation :

- Note supérieure ou égale à 10/20.

- Note supérieure ou égale à 2/5 dans au moins 3 des 5 domaines évalués.

- La validation définitive est prononcée par le jury de délibération en tenant compte des évaluations du maître de stage. Pour être prises en compte, les évaluations devront être visées, signées et tamponnées par le terrain de stage.

## VI - UE 6.5 Stage clinique 1 : SEMESTRE 6

### ▪ Modalités :

- Les terrains de stage de l'UE 6.4 ne sont pas reconductibles pour l'UE 6.5.
- Stages à réaliser le jeudi et le vendredi sur une période définie par le calendrier universitaire, 40 ½ journées sont à réaliser sur 2 terrains de stage minimum.

### ▪ Objectifs :

<p><b>1. INTEGRATION DANS LE MILIEU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer en relation harmonieuse avec le maître de stage et/ou l'équipe professionnelle (prise de contact et présentation).</li> <li>- Respecter les valeurs et les règles du lieu de stage (ponctualité, tenue vestimentaire...).</li> <li>- Respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical).</li> <li>- Présenter son livret de stage avec les objectifs au début du stage.</li> </ul>
<p><b>2. COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se présenter, être courtois avec les patients et/ou leur famille.</li> <li>- Se positionner comme observateur neutre (attitude attentive et discrète).</li> <li>- S'adapter au type du patient dans l'échange.</li> </ul>
<p><b>3. DEMARCHE CLINIQUE PAR L'OBSERVATION ACTIVE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liens entre théorie et pratique clinique.</li> <li>- Etablir un premier contact avec les patients.</li> <li>- Se positionner en tant que soignant.</li> <li>- Acquérir des savoirs faire et des savoirs être.</li> <li>- Analyser les pratiques professionnelles avec le maître de stage.</li> <li>- Aborder les notions d'éthique et de législation en lien direct avec la pratique clinique.</li> <li>- Se former à la tenue et au suivi du dossier médical.</li> <li>- Etre présent aux séances d'évaluations et aux séances de soins.</li> <li>- Manipuler du matériel d'évaluation et des outils de l'orthophoniste.</li> <li>- Consulter des dossiers, apprentissage de la tenue et du suivi d'un dossier.</li> <li>- Réaliser des activités de soins en co- participation.</li> <li>- Etre présent aux diverses rencontres et réunions centrées sur le patient.</li> </ul>
<p><b>4. AUTONOMIE DU STAGIAIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître ses capacités et ses limites en tant qu'étudiant en 2<sup>ème</sup> année d'orthophonie pour ce qui est de la démarche clinique et de la relation d'aide et de communication.</li> <li>- Avoir une démarche d'auto-évaluation et de recherche (savoir poser des questions, chercher l'information dans les cours ou les ouvrages...).</li> <li>- Savoir cibler, avec le maître de stage, des objectifs précis en fonction des connaissances théoriques du moment.</li> <li>- Respecter les échéances pour la remise des documents écrits demandés par le maître de stage et/ou le Département d'Orthophonie.</li> <li>- Savoir cibler avec le maître de stage des objectifs précis en fonction des patients.</li> <li>- S'adapter aux éventuels imprévus.</li> <li>- S'investir concrètement dans la préparation des séances.</li> </ul>
<p><b>5. MAITRISE DE LA LANGUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter à l'interlocuteur tant à l'oral qu'à l'écrit.</li> <li>- Identifier les savoir-dire et savoir-écrire professionnels dans différentes situations.</li> <li>- Maîtriser la langue dans les écrits (ex. : rapports de stage).</li> </ul>

### ▪ Evaluation des stages :

- Documents écrits obligatoires à rendre aux maîtres de stage : présentation écrite d'une séance de rééducation, d'évaluation, d'entretien avec la famille d'un patient ou de guidance parentale. L'étudiant doit faire preuve d'une analyse personnelle. Un rapport de stage devra être rédigé pour chaque terrain de stage.
- Grille d'évaluation à compléter dans le livret de stage, l'évaluation doit être remplie, signée et tamponnée par le maître de stage et visée par le département d'orthophonie pour être validé.

### ▪ Validation :

- Note supérieure ou égale à 10/20
- Note supérieure ou égale à 2/5 dans au moins 3 des 5 domaines évalués.
- La validation définitive est prononcée par le jury de délibération en tenant compte des évaluations du maître de stage. Pour être prises en compte, les évaluations devront être visées, signées et tamponnées par le terrain de stage.

## VII - UE 6.6 Stage clinique 2 : SEMESTRE 7

### ▪ Modalités :

- Stages à effectuer le lundi et le mardi sur une période définie par le calendrier universitaire à réaliser sur 2 terrains de stage minimum : cabinet libéral ou structure.

### ▪ Objectifs :

<p><b>1. INTEGRATION DANS LE MILIEU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer en relation harmonieuse avec le maître de stage et/ou l'équipe professionnelle (prise de contact et présentation).</li> <li>- Respecter les valeurs et les règles du lieu de stage (ponctualité, tenue vestimentaire...).</li> <li>- Respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical).</li> <li>- Présenter son livret de stage avec les objectifs au début du stage.</li> </ul>
<p><b>2 COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se présenter, être courtois avec les patients et/ou leur famille.</li> <li>- Se positionner comme observateur neutre (attitude attentive et discrète).</li> <li>- S'adapter au type du patient dans l'échange.</li> </ul>
<p><b>3. DEMARCHE CLINIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les connaissances théoriques à la pratique.</li> <li>- Réfléchir à l'autonomie et au positionnement en tant que soignant.</li> <li>- Travailler sur la qualité du contact et de la relation avec les patients, les aidants naturels et les professionnels de santé.</li> <li>- Approfondir des savoir-faire et des savoir-être.</li> <li>- Développer les compétences permettant l'évaluation du patient, la pose du diagnostic et la planification d'un projet thérapeutique.</li> <li>- Apprendre à s'appuyer sur le partenariat interprofessionnel.</li> <li>- Approfondir son questionnement éthique et son sens du soin.</li> <li>- Construire son identité professionnelle.</li> <li>- Etre présent aux séances d'évaluations et aux séances de soins.</li> <li>- Manipuler du matériel d'évaluation et des outils de l'orthophoniste.</li> <li>- Consulter des dossiers, apprentissage de la tenue et du suivi d'un dossier.</li> <li>- Réaliser des activités de soins en co- participation.</li> <li>- Etre présent aux diverses rencontres et réunions centrées sur le patient.</li> </ul>
<p><b>4. AUTONOMIE DU STAGIAIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître ses capacités et ses limites en tant qu'étudiant en 4<sup>ème</sup> année d'orthophonie pour ce qui est de la démarche clinique et de la relation d'aide et de communication.</li> <li>- Avoir une démarche d'auto-évaluation et de recherche (savoir poser des questions, chercher l'information dans les cours ou les ouvrages...).</li> <li>- Respecter les échéances pour la remise des documents écrits demandés par le maître de stage et/ou le Département d'Orthophonie.</li> <li>- Savoir cibler avec le maître de stage des objectifs précis en fonction des patients.</li> <li>- S'adapter aux éventuels imprévus.</li> <li>- S'investir concrètement dans la préparation des séances.</li> </ul>
<p><b>5. MAITRISE DE LA LANGUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter à l'interlocuteur tant à l'oral qu'à l'écrit.</li> <li>- Identifier les savoirs-dire et savoirs-écrire professionnels dans différentes situations.</li> <li>- Maîtriser la langue dans les écrits (ex. : rapports de stage).</li> </ul>

### ▪ Evaluation des stages :

- Documents écrits obligatoires à rendre aux maîtres de stage : Préparation d'un bilan (choix des épreuves, mise en œuvre, explication de la démarche diagnostique).

- Grille d'évaluation à compléter dans le livret de stage, l'évaluation doit être remplie, signée et tamponnée par le maître de stage et visée par le département d'orthophonie pour être validé.

### ▪ Validation :

- Note supérieure ou égale à 10/20

- Note supérieure ou égale à 2/5 dans au moins 3 des 5 domaines évalués.

- La validation définitive est prononcée par le jury de délibération en tenant compte des évaluations du maître de stage. Pour être prises en compte, les évaluations devront être visées, signées et tamponnées par le terrain de stage.



## VIII - UE 6.7 Stage clinique 3 : SEMESTRE 8

### ▪ Modalités :

- Les terrains de stage de l'UE 6.6 ne sont pas reconductibles pour l'UE 6.7.
- Stages à réaliser le lundi et le mardi sur une période définie par le calendrier universitaire

### ▪ Objectifs :

<b>1. INTEGRATION DANS LE MILIEU</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer en relation harmonieuse avec le maître de stage et/ou l'équipe professionnelle (prise de contact et présentation).</li> <li>- Respecter les valeurs et les règles du lieu de stage (ponctualité, tenue vestimentaire...).</li> <li>- Respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical).</li> <li>- Présenter son livret de stage avec les objectifs au début du stage.</li> </ul>
<b>2 COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se présenter, être courtois avec les patients et/ou leur famille.</li> <li>- Se positionner comme observateur neutre (attitude attentive et discrète).</li> <li>- S'adapter au type du patient dans l'échange.</li> </ul>
<b>3. DEMARCHE CLINIQUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'application clinique des connaissances théoriques.</li> <li>- Acquérir une expérience de soins.</li> <li>- Se positionner en tant que soignant et construire son identité professionnelle.</li> <li>- Développer des savoir-faire et des savoir-être.</li> <li>- Maîtriser les étapes de l'évaluation à l'application du projet thérapeutique.</li> <li>- Savoir suivre le parcours de soins de son patient au sein d'une équipe pluridisciplinaire.</li>   <li>- Présence et participation aux évaluations et aux interventions orthophoniques.</li> <li>- Choix du matériel, des outils et des modalités.</li> <li>- Préparation d'activités cliniques et de séances de soins.</li> <li>- Consultation et analyse des dossiers.</li> </ul>
<b>4. AUTONOMIE DU STAGIAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître ses capacités et ses limites en tant qu'étudiant en 4<sup>ème</sup> année d'orthophonie pour ce qui est de la démarche clinique et de la relation d'aide et de communication.</li> <li>- Avoir une démarche d'auto-évaluation et de recherche (savoir poser des questions, chercher l'information dans les cours ou les ouvrages...).</li> <li>- Respecter les échéances pour la remise des documents écrits demandés par le maître de stage et/ou le Département d'Orthophonie.</li> <li>- Savoir cibler avec le maître de stage des objectifs précis en fonction des patients.</li> <li>- S'adapter aux éventuels imprévus.</li> <li>- S'investir concrètement dans la préparation des séances.</li> </ul>
<b>5. MAITRISE DE LA LANGUE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter à l'interlocuteur tant à l'oral qu'à l'écrit.</li> <li>- Identifier les savoir-dire et savoir-écrire professionnels dans différentes situations.</li> <li>- Maîtriser la langue dans les écrits (ex. : rapports de stage).</li> </ul>

### ▪ Evaluation des stages :

- Documents écrits obligatoires à rendre aux maîtres de stage : Préparation d'un bilan (choix des épreuves, mise en œuvre, explication de la démarche diagnostique).
- Grille d'évaluation à compléter dans le livret de stage, l'évaluation doit être remplie, signée et tamponnée par le maître de stage et visée par le département d'orthophonie pour être validé.

### ▪ Validation :

- Note supérieure ou égale à 10/20
- Note supérieure ou égale à 2/5 dans au moins 3 des 5 domaines évalués.
- La validation définitive est prononcée par le jury de délibération en tenant compte des évaluations du maître de stage. Pour être prises en compte, les évaluations devront être visées, signées et tamponnées par le terrain de stage.

## IX - UE 6.8 Stage clinique 4 : SEMESTRE 9 et SEMESTRE 10

### ▪ Modalités :

- 6 ½ journées de stage réparties sur 3 terrains de stage minimum
- Stages à réaliser au semestre 9 et au semestre 10 sur une période définie par le calendrier universitaire.

### ▪ Objectifs :

<b>1. INTEGRATION DANS LE MILIEU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer en relation harmonieuse avec le maître de stage et/ou l'équipe professionnelle (prise de contact et présentation)</li> <li>- Respecter les valeurs et les règles du lieu de stage (ponctualité, tenue vestimentaire...)</li> <li>- Respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical)</li> <li>- Présenter son livret de stage avec les objectifs au début du stage.</li> </ul>
<b>2 COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se présenter, être courtois avec les patients et/ou leur famille.</li> <li>- Se positionner comme observateur neutre (attitude attentive et discrète)</li> <li>- S'adapter au type du patient dans l'échange.</li> </ul>
<b>3. DEMARCHE CLINIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à l'étudiant de se confronter à la pratique clinique de l'orthophonie en autonomie et de la maîtriser : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autonomie professionnelle, décision, planification, positionnement, bilan, évaluation et diagnostic.</li> <li>▪ Élaboration d'un projet thérapeutique et mise en œuvre.</li> <li>▪ Tenue d'un dossier de soins, relations interprofessionnelles, partenariat et collaboration.</li> <li>▪ Respect des obligations et procédures institutionnelles.</li> <li>▪ Respect des règles éthiques et déontologiques.</li> </ul> </li> <li>- L'étudiant intègre un service ou un cabinet libéral où il devra tenir une place de soignant sous la supervision de son maître de stage. Il a accès aux dossiers et sera affecté au suivi d'un ou de plusieurs patients</li> </ul>
<b>4. AUTONOMIE DU STAGIAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître ses capacités et ses limites en tant qu'étudiant en 5<sup>ème</sup> année d'orthophonie pour ce qui est de la démarche clinique et de la relation d'aide et de communication.</li> <li>- Avoir une démarche d'auto-évaluation et de recherche (savoir poser des questions, chercher l'information dans les cours ou les ouvrages...).</li> <li>- Respecter les échéances pour la remise des documents écrits demandés par le maître de stage et/ou le Département d'Orthophonie.</li> <li>- Préparer de manière active et imaginative les séances et les assurer en respectant les règles professionnelles (ponctualité, régularité, transparence)</li> <li>- Savoir cibler avec le maître de stage des objectifs précis en fonction des patients.</li> <li>- S'investir concrètement dans la préparation des séances.</li> <li>- S'adapter aux éventuels imprévus.</li> </ul>
<b>5. MAITRISE DE LA LANGUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter à l'interlocuteur tant à l'oral qu'à l'écrit.</li> <li>- Identifier les savoirs-dire et savoirs-écrire professionnels dans différentes situations.</li> <li>- Maîtriser la langue dans les écrits (ex. : rapports de stage).</li> </ul>

### ▪ Evaluation des stages :

- Documents écrits obligatoires à rendre aux maîtres de stage : Entraînement régulier et réalisation d'un bilan (passation, interprétation diagnostique, rédaction complète d'un bilan) , entraînement régulier et réalisation d'un suivi (rédaction d'un projet thérapeutique, d'un plan de séance, d'un compte-rendu d'évolution)
- Grille d'évaluation à compléter à la fin de chaque semestre dans le livret de stage, l'évaluation doit être remplie, signée et tamponnée par le maître de stage et visée par le département d'orthophonie pour être validée.

### ▪ Validation :

- Note supérieure ou égale à 10/20
- Note supérieure ou égale à 2/5 dans au moins 3 des 5 domaines évalués.
- La validation définitive est prononcée par le jury de délibération en tenant compte des évaluations du maître de stage. Pour être prises en compte, les évaluations devront être visées, signées et tamponnées par le terrain de stage.
- En cas du non validation du stage, l'étudiant doit rattraper les ½ journées non validées ou peut se voir proposer un examen clinique en session de rattrapage.